

RÉSERVATIONS VACANCES D'HIVER

LE DIMANCHE 1^{ER} FÉVRIER

DERNIER DÉLAI

€ = JOURNÉE MAJORÉE

ACCUEIL de LOISIRS

Élémentaires

Bouleternère



Du 23 février au
06 mars 2026

Tél. : 04.48.98.01.71

06.27.00.17.17

HORAIRES D'ACCUEIL : 7H30 à 18h30

Accueil matin avant activités : de 7h30 à 9h00

Accueil soir après activités : de 17h00 à 18h30



Tarifs, programmes et inscription :
roussillon-conflent.fr

« ROIS, REINES ET CHEVALIERS »

❖ Découvrir l'époque médiévale

❖ Développer l'imagination et la motricité fine

❖ Développer la coopération

Lundi 23 février

Coopération
artistique
« Création d'une
frise médiévale »

REPAS

Atelier
d'expression
« Invente une
histoire, si j'étais
roi ou reine »

Mardi 24 février

Création
d'époque
« Crée un fléau
et un bouclier »

REPAS

Jeu sportif
« Bataille de
chevaliers »

Mercredi 25 février

**SORTIE
JOURNÉE
LUGE**

**PIQUE-NIQUE
FAIT À
L'ACCUEIL**

**COL DE LA
LLOSE**



Jeudi 26 février

Jeu ludique
« Construction
d'un château »

REPAS

Projection
« Justin et la
légende des
chevaliers »

Vendredi 27 février

On cuisine !
« Pain d'épice »

**PIQUE-NIQUE
FAIT À
L'ACCUEIL**

Jeu sportif
« Défendons le
château »

Lundi 02 mars

Activité
artistique
« Lettre
enluminée
médiévale »

REPAS

Activité
sportive
« Le trône
musical »

Mardi 03 mars

Activité sportive
« Intervenant TAG
ARCHERY »

REPAS

Activité manuelle
« Confection d'une
couronne et pierres
précieuses »



Mercredi 04 mars

Bijoux médiévaux
« Pendentifs en
pâte Fimo et
autre »

REPAS

Projection
« Excalibur, l'épée
magique »

Jeudi 05 mars

Chasse au
trésor
« À la recherche
des bijoux de la
couronne »

REPAS

Activité motrice
« À toi les bijoux
de la couronne »

Vendredi 06 mars

**SORTIE VISITE
GUIDÉE LES
ORGUES D'ILLE**

**PIQUE-NIQUE
FAIT À L'ACCUEIL**

Activité
d'expression
« La grande fête du
royaume »



Suivez votre accueil de loisirs sur roussillon-conflent.fr et [Facebook](https://www.facebook.com/roussillon-conflent). REPAS* pris sur site de restauration (voir menu sur udsis.fr)

Programme susceptible d'être modifié en fonction des besoins des enfants, des conditions météorologiques ou de contraintes exceptionnelles.